

Grâce aux instances de M. Démia, plusieurs écoles furent fondées à Lyon. La première fut créée sur la paroisse Saint-Georges. Elle fut ouverte le 9 janvier 1667. Vers la fin de 1672, il existait à Lyon cinq de ces petites Écoles, situées : quartiers de Saint-Georges, de Saint-Pierre ou de la maison de ville, de Saint-Michel, de Saint-Nizier et de Saint-Paul. L'entretien de ces cinq écoles coûtait trois mille livres chaque année. Elles ne recevaient que les garçons. Ce n'est qu'en 1675 qu'on trouve deux écoles spéciales destinées aux filles.

M. Démia fut ensuite nommé, par l'archevêque, directeur général des écoles du diocèse. Il s'associa plusieurs personnes, tant ecclésiastiques que laïques, pour partager ensemble le soin et la conduite des écoles. Cette association s'appela *Bureau des petites Écoles*. Le bureau eut des assemblées réglées, afin que chacun des membres pût faire part à tous les autres de ses vues et de ses observations. Ce fut l'origine du bureau et de la caisse des petites Écoles de Lyon, qui finit par disposer de grandes ressources en rentes, immeubles, dîmes, propriétés provenant de dons, d'acquisitions ou de legs. Avec les ressources dont il disposait, le bureau faisait donner des vêtements, du pain, des récompenses aux enfants pauvres et pourvoyait à tous les besoins des écoles.

En 1674, le bureau des petites Écoles obtint un arrêt du conseil d'Etat portant règlement pour les maîtres laïques. Cet arrêt est du 7 mai 1674. Le roi y ordonne que ceux qui voudront tenir les petites Écoles dans l'étendue du diocèse de Lyon, prendront pour cela la permission du seigneur archevêque, et qu'ils observeront exactement les lois et règlements qu'il leur donnera à cet effet.

L'année de la mort de M. Démia, 1689, la ville de Lyon comptait 16 petites Écoles tant de garçons que de filles.